

RCS : DIJON
Code greffe : 2104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 D 00351
Numéro SIREN : 438 804 593
Nom ou dénomination : SDIN MARSANNAY

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2021 sous le numéro de dépôt 10390

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon

le 13 DEC 2021
sous le n° A

10390

SDIN MARSANNAY

SCI au capital de 7213 €

2 RUE DU VIGNERY

21160 PERRIGNY-LES-DIJON

SIREN : 438804593 RCS DIJON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR
LA TRANSFORMATION DE LA SCI SDIN MARSANNAY**

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

PROCOMPTA SAS
Commissaire à la transformation
Valparc - ECOLE VALENTIN
BP 3058 - 25046 BESANCON CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SCI SDIN MARSANNAY
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux Associés
de la société **SDIN MARSANNAY SCI**

2 RUE DU VIGNERY
21160 PERRIGNY-LES-DIJON

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SCI SDIN MARSANNAY
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 26 octobre 2021, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A Besançon, le 19 novembre 2021



Le Commissaire à la transformation
PROCOMPTA SAS
représentée par Pierre-Alain BARTHELEMY